

## Aca Nexia

Membre de Nexia International  
Société par Actions Simplifiée d'expertise comptable  
et de commissariat aux comptes au capital de 640  
000 €  
RCS Paris B 331 057 406  
31 rue Henri Rochefort - 75017 Paris

## KPMG Audit

Département de KPMG S.A.  
Société Anonyme d'expertise comptable et de  
commissariat aux comptes à directoire et  
conseil de surveillance au capital de 5 497 100 €  
RCS Nanterre B 775 726 417  
Tour Eqho - 2 Avenue Gambetta  
92066 Paris La Défense Cedex

# Believe

Société anonyme au capital de 480 326,01 €  
Siège social : 24 rue Toulouse Lautrec – 75017 Paris  
RCS : Paris B 481 625 853

## Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée générale mixte du 20 juin 2022 – 22<sup>ème</sup> résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel ou de certaines catégories d'entre eux à déterminer par le Conseil d'administration parmi les salariés et les mandataires sociaux de votre société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-197-2 du code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 2,9 % du capital de la société à la date de la décision d'attribution par la Conseil d'administration, étant précisé que ce plafond est un plafond commun aux 22<sup>ème</sup> et 23<sup>ème</sup> résolutions de la présente Assemblée générale, et s'imputera sur le plafond nominal global de 240 000 euros prévu pour les augmentations de capital prévues au paragraphe 2 de la 13<sup>ème</sup> résolution de la présente Assemblée générale.

Le nombre maximum d'actions pouvant être attribué aux dirigeants mandataires sociaux au sens du code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF ne pourra représenter plus de 0,3 % de l'enveloppe globale autorisée par la présente Assemblée, étant précisé que ce sous-plafond est un sous-plafond d'attribution aux dirigeants mandataires sociaux commun aux 22<sup>ème</sup> et 23<sup>ème</sup> résolutions de la présente Assemblée générale.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à compter de la présente Assemblée à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Fait à Paris et à Paris La Défense, le 6 mai 2022

Les Commissaires aux comptes



Aca Nexia

représenté par  
Olivier Juramie



KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.  
représenté par  
Jean-Pierre Valensi